

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 906 195 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

10.05.2000 Bulletin 2000/19

(21) Numéro de dépôt: **97928330.6**

(22) Date de dépôt: **11.06.1997**

(51) Int Cl.7: **B42D 3/12**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR97/01039

(87) Numéro de publication internationale:
WO 97/47477 (18.12.1997 Gazette 1997/54)

(54) **ELEMENT D'ENCARTAGE SERVANT DE SUPPORT A UN OBJECT ASSOCIE DE FACON
LIBERABLE AUDIT ELEMENT**

EINGEHEFTETES ELEMENT ZUR AUFNAHME EINES HERAUSNEHMBARENGEGENSTANDES.
INSERT MEMBER FOR SUPPORTING AN OBJECT RELEASABLY ATTACHED THERETO

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE FR IT NL

(30) Priorité: **14.06.1996 FR 9607434**

(43) Date de publication de la demande:
07.04.1999 Bulletin 1999/14

(73) Titulaire: **SLEEVER INTERNATIONAL COMPANY
F-91420 Morangis (FR)**

(72) Inventeur: **FRESNEL, Eric
F-75007 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Jaunez, Xavier et al
Cabinet Boettcher,
22, rue du Général Foy
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**DE-U- 8 804 669 GB-A- 504 741
US-A- 5 029 899**

EP 0 906 195 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un élément d'encartage destiné à être inséré entre les feuilles d'un ouvrage imprimé, et servant de support à un objet associé de façon libérable audit élément d'encartage.

[0002] On connaît déjà des supports d'écriture de différents types, qui sont équipés d'une patte ou bande repliée sur elle-même pour former un logement cylindrique recevant un crayon ou un stylo.

[0003] Cet arrière-plan technologique peut être illustré par les documents DE-U-88 04 669, GB-A-504 741 et US-A5 029 899.

[0004] Le document DE-U-88 04 669 décrit un support d'écriture dont la couverture a un bord auquel est fixée l'extrémité d'une bande mise en boucle à la façon d'un noeud coulant. L'extrémité opposée de cette bande en boucle est reliée (par couture) à une bande élastique exerçant sur celle-ci une tension en vue d'assurer le maintien d'un objet glissé dans la boucle.

[0005] Les documents GB-A-504 741 et US-A-5 029 899 décrivent une palette ou un support d'écriture dont un bord se prolonge par une bande ou patte repliée sur elle-même pour recevoir un stylo.

[0006] Les documents précités sont toutefois relativement éloignés des éléments d'encartage.

[0007] La technique traditionnelle de réalisation des éléments d'encartage consiste en effet à prévoir une cartonnnette dont les dimensions sont en général inférieures à celles des pages de l'ouvrage imprimé, ladite cartonnnette supportant un objet sur l'une de ses faces, ledit objet étant fixé de façon libérable sur la cartonnnette. La cartonnnette est en général associée à l'ouvrage imprimé par agrafage, ou par collage. Ainsi que cela est aisé à comprendre, le type d'objet concerné est de facto limité à des objets relativement plats, tels que des sachets ou des pochettes, de façon à ne pas augmenter de façon excessive l'épaisseur de l'ouvrage, notamment lorsqu'il s'agit de magazines, ce qui compliquerait les problèmes de routage.

[0008] Il existe donc un besoin de disposer d'éléments d'encartage permettant de supporter des objets plus volumineux qu'un simple sachet ou pochette, notamment de petits objets cylindriques pouvant constituer des échantillons gratuits qui sont joints aux magazines, du type des échantillons de parfum sous forme de petits contenants tubulaires ou de petits vaporisateurs, ou encore de stylos ou moyens d'écriture équivalents, ou de tubes ou flacons de crème, constituant des cadeaux associés aux magazines. A titre indicatif, des échantillons de parfums ou des petits vaporisateurs présentent une forme cylindrique, avec un diamètre voisin de 1 cm.

[0009] L'invention vise précisément à résoudre ce problème, en concevant un élément d'encartage dont la structure permet le support d'objets plus volumineux que les sachets ou pochettes traditionnels, sans augmentation notable de l'épaisseur de l'ouvrage imprimé,

tout en permettant un accès aisé à l'objet supporté qui doit pouvoir être récupéré comme un échantillon gratuit associé à l'ouvrage imprimé.

[0010] Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce à un élément d'encartage destiné à être inséré entre les feuilles d'un ouvrage imprimé, et servant de support à un objet associé de façon libérable audit élément d'encartage, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'une feuille en matière plastique thermorétractable, en étant constitué d'une portion principale destinée à être solidarisée à l'ouvrage imprimé, et d'une portion terminale se raccordant à cette portion principale en s'étendant au-delà d'une tranche de l'ouvrage imprimé lorsque ladite portion principale est solidarisée audit ouvrage, ladite portion terminale étant repliée et collée ou soudée sur elle-même pour former un logement extérieur à ladite tranche, pour recevoir l'objet à supporter, ledit objet étant étroitement maintenu dans son logement par suite d'une thermorétraction de cette portion terminale, un moyen étant en outre associé à l'élément d'encartage pour pouvoir libérer l'objet de son logement en ouvrant ladite portion terminale.

[0011] Ainsi, une fois l'élément d'encartage équipé de son objet, et après thermorétraction de la portion terminale autour de l'objet, ce dernier est parfaitement maintenu en place dans son logement, et il suffit alors d'insérer l'élément d'encartage pour son association à l'ouvrage imprimé, grâce à la portion principale dudit élément d'encartage. L'objet supporté est alors apparent en dépassant de la tranche concernée de l'ouvrage imprimé, de sorte que la surépaisseur occasionnée est limitée à celle de la seule portion principale de l'élément d'encartage.

[0012] De préférence, le logement formé par la portion terminale s'étend dans une direction principale parallèle à la tranche de l'ouvrage, sur une longueur égale ou inférieure à celle de ladite tranche.

[0013] Conformément à un premier mode d'exécution, la portion terminale est soudée sur elle-même par une ligne de soudure parallèle à la direction principale du logement.

[0014] En variante, la portion terminale est collée sur elle-même par une mince ligne de collage parallèle à la direction principale du logement, ladite ligne de collage étant définie par deux bandes parallèles préalablement imprimées sur l'une ou l'autre des faces en regard concernées et qui délimitent entre elles une zone de collage effectif.

[0015] Le moyen d'ouverture permettant de libérer l'objet de son logement, en ouvrant la portion terminale de l'élément d'encartage, pourra revêtir plusieurs types de structures, tout en assurant la même fonction.

[0016] Conformément à un premier mode d'exécution, le moyen d'ouverture de la portion terminale est constitué par une ligne de perforations ménagée sur ladite portion terminale, s'étendant dans la direction principale du logement, et par une patte de préhension permettant la déchirure de la paroi du logement le long de

cette ligne.

[0017] Conformément à un second mode d'exécution, le moyen d'ouverture de la portion terminale est constitué par une bande d'arrachage associée à ladite portion terminale, s'étendant dans la direction principale du logement, ladite bande présentant une extrémité de préhension permettant la déchirure de la paroi du logement.

[0018] Conformément à un troisième mode d'exécution, dans lequel la portion terminale est collée sur elle-même par une mince ligne de collage définie par deux bandes parallèles, comme indiqué ci-dessus, alors le moyen d'ouverture de la portion terminale est avantageusement constitué par la mince ligne de collage constituant une liaison détachable, et par une patte de préhension associée s'étendant au-delà de cette mince ligne de collage.

[0019] On pourra en outre prévoir que le logement formé par la portion terminale présente, selon sa direction principale, une longueur inférieure à celle de l'objet à supporter, de façon que l'une au moins des extrémités dudit objet dépasse des bords du logement.

[0020] En variante, on pourra prévoir que le logement formé par la portion terminale présente, selon sa direction principale, une longueur supérieure à celle de l'objet à supporter, de façon que l'une au moins des extrémités dudit objet soit encapuchonnée par la paroi terminale thermorétractée. Ceci permet alors d'assurer un maintien extrêmement fiable de l'objet dans son logement.

[0021] Il pourra s'avérer avantageux de prévoir que la portion terminale est reliée à la portion principale par une ligne de piqûres permettant de séparer les deux portions par déchirure selon ladite ligne.

[0022] Dans certains cas, il pourra être prévu une portion principale qui est au moins en partie à double paroi, de façon à définir un logement supplémentaire aplati permettant d'insérer un deuxième objet plat tel qu'une feuille ou une plaquette. L'élément d'encartage permet alors de supporter simultanément deux objets, sans occasionner de surépaisseur significative pour l'ouvrage imprimé.

[0023] La solidarisation de l'élément d'encartage à l'ouvrage imprimé pourra être assurée par différents moyens, en reprenant des techniques bien connues dans le domaine de l'imprimerie.

[0024] Conformément à un premier mode d'exécution, la portion principale présente, du côté verso, des éléments de liaison par collage léger, pour sa solidarisation à une page de l'ouvrage imprimé.

[0025] En variante, le logement de l'objet à supporter s'étend au-delà de la tranche latérale parallèle au dos de l'ouvrage imprimé, et la portion principale s'étend au moins jusqu'au dos dudit ouvrage pour assurer la fixation de l'élément d'encartage. En particulier alors, la portion principale pourra se prolonger au-delà du dos de l'ouvrage imprimé pour former un rabattant permettant une fixation de l'élément d'encartage par pincement ou par agrafage.

[0026] Conformément à une autre caractéristique avantageuse, la portion principale est imprimée sur l'une au moins de ses deux faces.

[0027] Dans certains cas, il pourra s'avérer intéressant que l'ouvrage imprimé soit équipé de plusieurs objets non susceptibles d'être supportés par les techniques d'encartage traditionnelles. L'élément d'encartage précédemment défini peut permettre de résoudre ce problème, en prévoyant que l'élément d'encartage est combiné dans le même ouvrage imprimé avec au moins un autre élément d'encartage, ces éléments d'encartage étant agencés de telle façon que les objets qu'ils supportent soient juxtaposés le long de la tranche de l'ouvrage imprimé, sans se télescoper entre eux. Là encore, la surépaisseur occasionnée par les éléments d'encartage se limite à l'épaisseur des seules portions principales de ces éléments, sans que les objets supportés soient aucunement concernés.

[0028] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre et des dessins annexés, concernant des modes de réalisation particuliers, en référence aux figures où :

- la figure 1 illustre un ouvrage imprimé ouvert, équipé d'un élément d'encartage conforme à l'invention, qui supporte un objet cylindrique tel qu'un échantillon de parfum ou un mini vaporisateur ;
- la figure 2 est une vue en bout de l'ouvrage imprimé précité, à l'état refermé, permettant de constater que la présence de l'objet supporté par l'élément d'encartage ne vient pas interférer sensiblement avec la refermeture de l'ouvrage imprimé ;
- la figure 3 est une vue en plan de la face recto de l'élément d'encartage précité, à l'état développé, avant la mise en forme de la portion terminale destinée à constituer un logement récepteur d'objet ;
- la figure 4 est une vue partielle illustrant une autre variante dans laquelle le moyen de libération de l'objet est constitué par une bande d'arrachage ;
- la figure 5 illustre une autre variante dans laquelle la portion terminale est collée sur elle-même pour former un logement, conformément à un concept particulier permettant de réaliser une mince ligne de collage créant une liaison désolidarisable ;
- la figure 6 est une coupe selon VI-VI de la figure 5, permettant de mieux distinguer l'agencement de la ligne de collage précitée ;
- la figure 7 est une vue partielle développée de l'élément d'encartage des figures 5 et 6, avant mise en forme de la portion terminale de celui-ci pour définir le logement récepteur de l'objet à supporter ;
- la figure 8 est une vue partielle illustrant une autre variante dans laquelle le logement formé par la portion terminale présente une longueur supérieure à celle de l'objet, de sorte que les extrémités de l'objet sont encapuchonnées par suite de la thermorétraction ;

- la figure 9 est une vue à rapprocher de la figure 1, illustrant une autre variante dans laquelle la portion principale de l'élément d'encartage a sensiblement le format des pages de l'ouvrage imprimé, et de plus cette portion principale est à double paroi, de façon à définir un logement supplémentaire permettant d'insérer une feuille ou une plaquette, laquelle est visible ici par transparence;
- la figure 10 est une coupe transversale illustrant l'élément d'encartage de la figure 9, avec les deux objets qu'il supporte ;
- la figure 11 illustre en perspective un ouvrage imprimé équipé de trois éléments d'encartage, permettant de supporter trois objets qui sont juxtaposés sans se télescoper le long d'une tranche de l'ouvrage, sans occasionner de surépaisseur notable pour l'ouvrage imprimé lorsque celui-ci est refermé.

[0029] Les figures 1 et 2 illustrent un ouvrage imprimé 1, qui peut par exemple être un magazine, dont le dos est noté 2, et les tranches 3, 4, 5. On a noté 6 la zone de charnière de l'ouvrage, qui est représenté en position ouverte sur la figure 1 et en position refermée sur la figure 2.

[0030] L'ouvrage 1 est équipé d'un élément d'encartage 10 servant de support à un objet 50 associé de façon libérable audit élément d'encartage.

[0031] Conformément à l'invention, l'élément d'encartage 10, qui est ici inséré entre les feuilles de l'ouvrage imprimé 1, est réalisé à partir d'une feuille en matière plastique thermorétractable, et cet élément d'encartage est constitué d'une portion principale 11 solidarisée à l'ouvrage imprimé 1, et d'une portion terminale 12 se raccordant à cette portion principale en s'étendant au-delà d'une tranche de l'ouvrage imprimé lorsque la portion principale 11 est solidarisée audit ouvrage, comme cela est représenté ici. La portion principale 11 sert à la fois de moyen permettant de solidariser l'élément d'encartage 10 à l'ouvrage imprimé, et aussi de support d'information lorsque cette portion principale est elle-même imprimée sur l'une au moins de ses deux faces, comme cela est schématisé succinctement sur la figure 1 par des lettres majuscules. En l'espèce, la portion principale 11 se prolonge au-delà du dos 2 de l'ouvrage imprimé 1 pour former un rabattant noté 13 permettant une fixation de l'élément d'encartage 10 par pincement ou par agrafage. Une telle technique de fixation est bien connue dans le domaine de l'imprimerie.

[0032] La portion terminale 12 est repliée et ici soudée sur elle-même selon une ligne notée 14 pour former un logement noté 15 extérieur à la tranche concernée (ici la tranche latérale 3 qui est parallèle au dos 2 de l'ouvrage imprimé 1), pour recevoir un objet à supporter noté 50, ledit objet étant étroitement maintenu dans son logement 15 par suite d'une thermorétraction de la portion terminale 12. Une fois l'objet 50 mis en place dans son logement, et la matière plastique constitutive de l'élé-

ment d'encartage thermorétractée pour maintenir étroitement l'objet dans son logement au niveau de la portion terminale 12 de l'élément d'encartage, il suffit de positionner l'élément d'encartage 10 équipé de son objet 50 dans la ligne de charnière de l'ouvrage de façon que cet élément d'encartage soit associé audit ouvrage. Il est essentiel de noter que la portion terminale 12 s'étend principalement au-delà de la tranche 3 de l'imprimé 1, de sorte que l'objet 50 maintenu dans son logement 15 s'étend à l'extérieur de la tranche de l'ouvrage, sans occasionner de surépaisseur particulière. La seule surépaisseur est en fait celle qui correspond à la portion principale 11 de l'élément d'encartage 10. Il devient dès lors possible de prévoir un élément d'encartage supportant un objet cylindrique dont le diamètre est voisin de 1 cm, par exemple un flacon échantillon de parfum ou un mini vaporisateur, ou un tube ou un flacon de crème, ou encore un échantillon de stylo. Un tel mode d'encartage se démarque radicalement des encartages traditionnels, selon lesquels l'objet supporté est associé à une cartonnnette en étant agencé dans l'épaisseur même de l'ouvrage imprimé.

[0033] On a représenté sur les figures 1 et 2 une structure d'élément d'encartage selon laquelle le logement 15 formé par la portion terminale 12 s'étend dans une direction principale notée X parallèle à la tranche 3 de l'ouvrage, mais il va de soi que l'on pourra prévoir un agencement différent avec un logement s'étendant dans une direction parallèle à une autre tranche 4 ou 5 du même ouvrage. Dans ce cas naturellement, on ne pourra profiter de la fixation de l'élément d'encartage au niveau du dos de l'ouvrage, par collage, agrafage ou par pincement, comme c'est le cas ici. On utilisera alors, du côté verso, des éléments de liaison par collage léger pour la solidarisation à une page de l'ouvrage imprimé, comme cela sera décrit pour une autre variante de réalisation en référence à la figure 5.

[0034] En l'espèce, le logement 15 formé par la portion terminale 12 s'étend dans cette direction principale X sur une longueur inférieure à celle de la tranche 3, mais il va de soi que l'on pourra prévoir un élément d'encartage dont la portion terminale présente un dimensionnement comparable à celui des feuilles de l'ouvrage imprimé (variante non représentée ici).

[0035] En l'espèce, la portion terminale 12 est soudée sur elle-même, au niveau de la ligne de soudure 14, qui est parallèle à la direction principale X du logement 15.

[0036] Il convient par ailleurs d'organiser la structure de l'élément d'encartage 10 de telle façon que l'on puisse aisément récupérer l'objet 50 qui est associé audit élément d'encartage. A cet effet, et conformément à une autre caractéristique de l'invention, l'élément d'encartage 10 comporte un moyen pour pouvoir libérer l'objet 50 de son logement 15 en ouvrant la portion terminale 12 de cet élément d'encartage.

[0037] Sur le mode de réalisation des figures 1 et 2, le moyen d'ouverture de la portion terminale 12 est constitué par une ligne de perforations notée 16, ména-

gée sur cette portion terminale, laquelle ligne s'étend dans la direction principale X du logement 15, et aussi par une patte de préhension 17 permettant la déchirure de la paroi du logement le long de cette ligne 16. Il suffit dès lors d'agripper la patte de préhension 17, et de tirer sur cette patte vers l'extérieur de la tranche, pour provoquer la déchirure de la paroi de la portion terminale 12, qui s'ouvre alors selon la ligne 16, permettant ainsi de récupérer l'objet 50. La patte de préhension 17 pourra naturellement être disposée soit en haut, soit en bas du logement recevant l'objet 50.

[0038] On distingue également sur la figure 1 une ligne de piqûres notées 18 reliant la portion terminale 12 à la portion principale 11. Une telle ligne de piqûres, qui n'est naturellement aucunement obligatoire, permet de séparer les deux portions par déchirure selon ladite ligne. Ceci permet de détacher la portion terminale 12, avec l'objet 50 qui y est associé, afin de récupérer ledit objet, la portion principale 11 restant quant à elle associée à l'ouvrage imprimé 1.

[0039] Ainsi que cela est illustré sur la figure 2, lorsque l'ouvrage imprimé, équipé de son élément d'encartage 10 tel que précédemment décrit, est refermé, l'objet 50 maintenu dans son logement 15 s'étend le long de la tranche 3, à l'extérieur de celle-ci, sans occasionner de surépaisseur notable pour ledit ouvrage. Dans la pratique, on préférera équiper l'élément d'encartage d'un objet 50 dont le diamètre noté d est inférieur à l'épaisseur notée e de l'ouvrage imprimé. La disposition de l'objet est alors plus discrète, et évite d'occasionner une surépaisseur locale qui pourrait compliquer les problèmes d'emballage et de routage.

[0040] La vue développée de la figure 3 permet de distinguer l'agencement de l'élément d'encartage 10 qui vient d'être décrit.

[0041] On a noté A et A' les deux zones correspondant à la soudure 14, ces deux zones étant disposées l'une sur l'autre pour former le logement 15 précité. En l'espèce, la soudure s'effectue en rapprochant deux portions du verso de l'élément d'encartage, mais il va de soi que l'on pourra prévoir de souder une zone recto sur une zone verso dudit élément.

[0042] La figure 4 illustre une variante du moyen d'ouverture de la portion terminale 12. Selon cette variante, le moyen d'ouverture est constitué par une bande d'arrachage 19 associée à la portion terminale 12, laquelle bande s'étend dans la direction principale X du logement 15. La bande d'arrachage 19 présente en outre une extrémité de préhension 20 permettant la déchirure de la paroi du logement. Une telle bande d'arrachage est bien connue dans le domaine de l'emballage d'objets. De préférence, pour un objet essentiellement cylindrique, la bande d'arrachage 19 s'étend selon une génératrice du cylindre, comme cela est illustré ici.

[0043] On va maintenant décrire une autre variante de l'élément d'encartage selon l'invention, en référence aux figures 5 à 7.

[0044] Sur cette variante, on constate tout d'abord

que la portion principale 12 de l'élément d'encartage 10 présente, du côté verso, des éléments de liaison par collage léger 24, ici sous la forme de deux bandes parallèles, permettant d'assurer la solidarisation de l'élément d'encartage 10 à une page de l'ouvrage imprimé 1. Un tel mode de solidarisation est bien connu dans le domaine de l'encartage. Dans ce cas, la portion principale 12 a une longueur inférieure à la largeur des pages de l'ouvrage imprimé. Par ailleurs, la portion terminale 12 n'est plus soudée sur elle-même, mais collée sur elle-même pour former le logement 15, conformément à un processus particulier qui permet d'obtenir une liaison détachable au niveau de ce collage. On a noté 20 la zone de collage, agencée selon une bande s'étendant parallèlement à la direction X de l'objet, et l'on distingue ainsi une mince ligne de collage 21 parallèle à la direction X précitée, laquelle ligne de collage est définie par deux bandes parallèles 22 préalablement imprimées sur l'une ou l'autre des faces en regard concernées, et qui délimitent entre elles une zone de collage effectif. Les deux bandes 22 qui sont parallèles et adjacentes forment ainsi deux rails délimitant entre eux un canal de largeur faible constante, et déterminée de manière totalement fiable, largeur qui correspond à la ligne de collage obtenue lors de la formation de l'élément d'encartage avant la rétraction de celui-ci. Ces deux bandes parallèles pourront être réalisées à partir d'un vernis avec une épaisseur de l'ordre du millimètre, les deux bandes délimitant entre elles une zone linéaire de collage dont la largeur est inférieure au millimètre. La portion terminale 12, repliée sur elle-même, est collée au niveau de la mince ligne de collage 21 définie comme cela vient d'être expliqué, et elle se prolonge légèrement au-delà de la ligne de collage pour former une patte de préhension 23 sur laquelle il suffit de tirer pour supprimer la liaison collée qui referme la portion terminale 12 en formant un logement cylindrique. Le moyen d'ouverture de la portion terminale est donc dans ce cas constitué à la fois par la ligne de collage 21 et par la patte de préhension 23 associée.

[0045] Sur la figure 7, la vue développée permet de bien distinguer les deux zones notées C, C' qui vont venir se superposer pour former la zone de collage 26. Là encore, l'élément d'encartage 10 présente une ligne de piqûres 18 permettant de désolidariser par déchirure les deux portions 11, 12 constitutives de l'élément d'encartage.

[0046] Sur le mode de réalisation illustré aux figures 1, 4, 5, on a représenté un logement 15 présentant, selon la direction principale X, une longueur inférieure à celle de l'objet 50 à supporter. De cette façon, l'une au moins des extrémités de l'objet 50 dépasse des bords du logement 15. Ceci permet notamment de prévoir un objet 50 relativement allongé, sans avoir à modifier l'élément d'encartage dont on dispose.

[0047] Il sera toutefois possible de prévoir, selon une autre variante, que le logement formé par la portion terminale présente une longueur supérieure à celle de l'ob-

jet 50 à supporter. Cette variante est illustrée à la figure 8, et la représentation permet d'illustrer le fait que, grâce à cette longueur supérieure de la portion terminale, l'une au moins des extrémités de l'objet 50 est encapuchonnée par la paroi terminale 25 thermorétractée. Cet encapuchonnage permet d'assurer un maintien extrêmement fiable de l'objet dans son logement, sans risque de glissement selon la direction X du logement.

[0048] On va maintenant se référer aux figures 9 et 10 qui illustrent une autre variante de l'invention.

[0049] Dans cette variante, l'élément d'encartage 110 comporte une portion principale 111 et une portion terminale 112 qui est soudée sur elle-même au niveau d'une ligne de soudure 114, et un objet 50 est maintenu dans le logement associé 115 défini par cette portion terminale 112. On retrouve aussi un moyen d'ouverture de la portion terminale 112, constitué ici par une ligne de perforations 116 ménagée sur cette portion terminale, en s'étendant dans la direction principale X du logement 115, et une patte de préhension 117 permettant la déchirure de la paroi du logement le long de cette ligne.

[0050] L'élément d'encartage 110 se différencie principalement de l'élément d'encartage 10 précédemment décrit par le fait que la portion principale 111 est au moins en partie à double paroi, de façon à définir un logement supplémentaire aplati, noté 128, permettant d'insérer un deuxième objet plat noté 51, tel qu'une feuille ou une plaquette. Le logement 128 est ici délimité par la ligne de soudure précitée 114 et une ligne supplémentaire de soudure notée 127 qui est disposée au voisinage de l'extrémité intérieure de l'élément d'encartage 110, au voisinage du dos de l'ouvrage imprimé.

[0051] Sur cette variante, la portion principale 111 présente en outre une hauteur qui est comparable à celle des pages de l'ouvrage imprimé, tandis que la portion terminale 112 présente une hauteur plus faible. Les lignes de soudure 114 et 127 s'étendent alors sur toute la hauteur de la portion principale 111. On retrouve en outre une ligne de piqûres 118, qui concerne de préférence les deux parois juxtaposées constitutives de la portion principale 111, permettant ainsi de détacher, si nécessaire, l'ensemble de la portion principale par rapport à l'ouvrage imprimé relié. On notera que le logement 115 de l'objet à supporter s'étend au-delà de la tranche latérale 3 de l'ouvrage imprimé 1, comme pour le mode de réalisation précédemment décrit, et que la portion principale 111 s'étend au moins jusqu'au dos 2 dudit ouvrage pour assurer la fixation de l'élément d'encartage 110. Sur le mode de réalisation illustré aux figures 9 et 10, la fixation se fait par la reliure même de l'ouvrage imprimé, c'est-à-dire par collage ou agrafage au niveau dudit ouvrage.

[0052] Le concept d'élément d'encartage selon l'invention peut être même utilisé de façon répétitive pour un même ouvrage imprimé.

[0053] Cette possibilité est illustrée par la figure 11, où l'on distingue un ouvrage imprimé 1, en position refermée, qui est équipé de trois éléments d'encartage du

type décrit au début, chaque élément présentant une portion terminale 12 équipée d'un objet 50. Il est à noter que les éléments d'encartage 10 sont agencés de telle façon que les objets 50 qu'ils supportent soient juxtaposés le long de la tranche 3 de l'ouvrage imprimé 1, sans se télescoper entre eux. On parvient ainsi, grâce à cet agencement, à obtenir un ouvrage imprimé équipé d'une pluralité d'éléments d'encartage supportant chacun un objet individuel, cette pluralité d'objets ne venant pas interférer avec l'épaisseur globale de l'ouvrage, et permettant une libération individuelle de l'objet supporté. Il va de soi que le nombre d'objets illustrés sur la figure 11 ne constitue qu'une indication, et l'on pourra utiliser un nombre différent.

[0054] On est ainsi parvenu à réaliser un élément d'encartage permettant de supporter un objet volumique qui est récupérable, tout en étant associé à un ouvrage imprimé, sans générer de surépaisseur sensible lorsque ledit ouvrage est refermé. La disposition du ou des objets supportés le long d'une tranche ne complice aucunement le problème de l'emballage des ouvrages, notamment dans le cas de magazines, ni le problème de routage de ceux-ci.

[0055] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, les caractéristiques essentielles énoncées plus haut.

[0056] En particulier, la solidarisation de la portion principale de l'élément d'encartage de l'ouvrage imprimé pourra être assurée de façon indirecte, par l'intermédiaire d'un encartage classique en carton, la portion principale étant alors fixée à cet encartage par collage (comme ce serait par exemple le cas avec un élément d'encartage du type illustré à la figure 5), ou par agrafage, et l'encartage étant lui-même solidarisé directement à l'ouvrage imprimé.

[0057] Enfin, bien que la portion principale illustrée ici ait une forme rectangulaire, on pourra prévoir une forme différente, grâce à une découpe spécifique de fantaisie.

Revendications

1. Élément d'encartage destiné à être inséré entre les feuilles d'un ouvrage imprimé, et servant de support à un objet associé de façon libérable audit élément d'encartage, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'une feuille en matière plastique thermorétractable, en étant constitué d'une portion principale (11 ; 111) destinée à être solidarisée à l'ouvrage imprimé (1), et d'une portion terminale (12 ; 112) se raccordant à cette portion principale en s'étendant au-delà d'une tranche (3) de l'ouvrage imprimé (1) lorsque ladite portion principale est solidarisée audit ouvrage, ladite portion terminale (12 ; 112) étant repliée et collée ou soudée sur elle-même pour former un logement (15 ; 115) extérieur à ladite

- tranche, pour recevoir l'objet à supporter (50), ledit objet (50) étant étroitement maintenu dans son logement (15; 115) par suite d'une thermorétraction de cette portion terminale (12; 112), un moyen (16, 17; 19, 20; 21, 23; 116, 117) étant en outre associé à l'élément d'encartage (10; 110) pour pouvoir libérer l'objet (50) de son logement (15; 115) en ouvrant ladite portion terminale (12; 112).
2. Elément d'encartage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le logement (15; 115) formé par la portion terminale (12; 112) s'étend dans une direction principale (X) parallèle à la tranche (3) de l'ouvrage, sur une longueur égale ou inférieure à celle de ladite tranche.
 3. Elément d'encartage selon la revendication 2, caractérisé en ce que la portion terminale (12; 112) est soudée sur elle-même par une ligne de soudure (14; 114) parallèle à la direction principale (X) du logement (15; 115).
 4. Elément d'encartage selon la revendication 2, caractérisé en ce que la portion terminale (12) est collée sur elle-même par une mince ligne de collage (21) parallèle à la direction principale (X) du logement (15), ladite ligne de collage (21) étant définie par deux bandes parallèles (22) préalablement imprimées sur l'une ou l'autre des faces en regard concernées et qui délimitent entre elles une zone de collage effectif.
 5. Elément d'encartage selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le moyen d'ouverture de la portion terminale (12; 112) est constitué par une ligne de perforations (16; 116) ménagée sur ladite portion terminale, s'étendant dans la direction principale (X) du logement (15; 115), et par une patte de préhension (17; 117) permettant la déchirure de la paroi du logement le long de cette ligne.
 6. Elément d'encartage selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le moyen d'ouverture de la portion terminale (12) est constitué par une bande d'arrachage (19) associée à ladite portion terminale, s'étendant dans la direction principale (X) du logement (15), ladite bande présentant une extrémité de préhension (20) permettant la déchirure de la paroi du logement.
 7. Elément d'encartage selon les revendications 1, 2 et 4, caractérisé en ce que le moyen d'ouverture de la portion terminale (12) est constituée par la mince ligne de collage (21) constituant une liaison détachable, et par une patte de préhension (23) associée s'étendant au-delà de cette mince ligne de collage (21).
 8. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le logement (15; 115) formé par la portion terminale (12; 112) présente, selon sa direction principale (X), une longueur inférieure à celle de l'objet (50) à supporter, de façon que l'une au moins des extrémités dudit objet dépasse des bords du logement (15; 115).
 9. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le logement (15) formé par la portion terminale (12) présente, selon sa direction principale (X), une longueur supérieure à celle de l'objet (50) à supporter, de façon que l'une au moins des extrémités dudit objet soit encapsonnée par la paroi terminale (25) thermorétractée.
 10. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la portion terminale (12; 112) est reliée à la portion principale (11; 111) par une ligne de piqures (18; 118) permettant de séparer les deux portions par déchirure selon ladite ligne.
 11. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que la portion principale (111) est au moins en partie à double paroi, de façon à définir un logement supplémentaire aplati (128) permettant d'insérer un deuxième objet plat (51) tel qu'une feuille ou une plaquette.
 12. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que la portion principale (11) présente, du côté verso, des éléments de liaison par collage léger (24), pour sa solidarisation à une page de l'ouvrage imprimé (1).
 13. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que le logement (15; 115) de l'objet à supporter s'étend au-delà de la tranche latérale (3) parallèle au dos (2) de l'ouvrage imprimé (1), et la portion principale (11; 111) s'étend au moins jusqu'au dos (2) dudit ouvrage pour assurer la fixation de l'élément d'encartage (10; 110).
 14. Elément d'encartage selon la revendication 13, caractérisé en ce que la portion principale (11) se prolonge au-delà du dos (2) de l'ouvrage imprimé (1) pour former un rabattant (13) permettant une fixation de l'élément d'encartage (10) par pincement ou par agrafage.
 15. Elément d'encartage selon l'une des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que la portion principale (11; 111) est imprimée sur l'une au moins de ses deux faces.
 16. Elément d'encartage selon l'une des revendications

1 à 15, caractérisé en ce qu'il est combiné dans le même ouvrage imprimé avec au moins un autre élément d'encartage (10 ; 110), ces éléments d'encartage (10 ; 110) étant agencés de telle façon que les objets (50) qu'ils supportent soient juxtaposés le long de la tranche (3) de l'ouvrage imprimé, sans se télescoper entre eux.

Patentansprüche

1. Element zum Einheften, das dazu bestimmt ist, zwischen die Blätter einer Druckschrift eingefügt zu werden, und als Träger für einen Gegenstand dient, der auf herausnehmbare Weise mit dem genannten Element zum Einheften verbunden ist, dadurch **gekennzeichnet**, daß es aus einem Blatt aus wärmeschrumpfbar Kunststoff hergestellt ist, wobei es aus einem Hauptabschnitt (11; 111), der dazu bestimmt ist, fest mit der Druckschrift (1) verbunden zu werden, und aus einem Endabschnitt (12; 112) besteht, der sich an diesen Hauptabschnitt anschließt, indem er sich über eine Kante (3) der Druckschrift (1) hinaus erstreckt, wenn der genannte Hauptabschnitt fest mit der genannten Druckschrift verbunden ist, wobei der genannte Endabschnitt (12; 112) umgeschlagen und mit sich selbst verklebt oder verschweißt wird, um außerhalb der genannten Kante eine Aufnahme (15; 115) für den zu tragenden Gegenstand (50) auszubilden, wobei der genannte Gegenstand (50) infolge einer Wärmeschrumpfung dieses Endabschnittes (12; 112) enganliegend in seiner Aufnahme (15; 115) gehalten wird, und wobei ferner ein Mittel (16, 17; 19, 20; 21, 23; 116, 117) mit dem Element (10; 110) zum Einheften verbunden ist, um den Gegenstand (50) aus seiner Aufnahme (15; 115) herausnehmen zu können, wenn man den genannten Endabschnitt (12; 112) öffnet.
2. Element zum Einheften nach Anspruch 1, dadurch **gekennzeichnet**, daß die aus dem Endabschnitt (12; 112) gebildete Aufnahme (15; 115) sich in einer parallel zur Kante (3) der Druckschrift verlaufenden Hauptrichtung (X) erstreckt, über eine Länge, die gleich oder kürzer als die der genannten Kante ist.
3. Element zum Einheften nach Anspruch 2, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Endabschnitt (12; 112) durch eine parallel zur Hauptrichtung (X) der Aufnahme (15; 115) verlaufende Schweißnaht (14; 114) mit sich selbst verschweißt wird.
4. Element zum Einheften nach Anspruch 2, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Endabschnitt (12) durch eine dünne, parallel zur Hauptrichtung (X) der Aufnahme (15) verlaufende Klebelinie (21) mit sich selbst verklebt wird, wobei die genannte Klebelinie

(21) von zwei parallelen Streifen (22) gebildet wird, die zuvor auf die eine oder die andere der betroffenen gegenüberliegenden Seiten gedruckt werden und zwischen sich einen wirksamen Klebebereich abgrenzen.

5. Element zum Einheften nach den Ansprüchen 1 bis 4, dadurch **gekennzeichnet**, daß das Mittel zum Öffnen des Endabschnittes (12; 112) aus einer in dem genannten Endabschnitt ausgebildeten Perforationslinie (16; 116), die sich in der Hauptrichtung (X) der Aufnahme (15; 115) erstreckt, und aus einer Greiflasche (17; 117) gebildet ist, die das Abreißen der Wand der Aufnahme entlang dieser Linie ermöglicht.
6. Element zum Einheften nach den Ansprüchen 1 bis 4, dadurch **gekennzeichnet**, daß das Mittel zum Öffnen des Endabschnittes (12) aus einem Abreißband (19) gebildet ist, das mit dem genannten Endabschnitt verbunden ist und sich in der Hauptrichtung (X) der Aufnahme (15) erstreckt, wobei das genannte Band ein Greifende (20) aufweist, welches das Abreißen der Wand der Aufnahme ermöglicht.
7. Element zum Einheften nach den Ansprüchen 1, 2 und 4, dadurch **gekennzeichnet**, daß das Mittel zum Öffnen des Endabschnittes (12) aus der dünnen Klebelinie (21), die eine lösbare Verbindung darstellt, und aus einer dazugehörigen Greiflasche (23) gebildet ist, die sich jenseits dieser dünnen Klebelinie (21) erstreckt.
8. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch **gekennzeichnet**, daß die aus dem Endabschnitt (12; 112) gebildete Aufnahme (15; 115) in ihrer Hauptrichtung (X) eine Länge hat, die kürzer als die des zu tragenden Gegenstandes (50) ist, derart, daß mindestens eines der Enden des genannten Gegenstandes über die Ränder der Aufnahme (15; 115) hinausgeht.
9. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch **gekennzeichnet**, daß die aus dem Endabschnitt (12) gebildete Aufnahme (15) in ihrer Hauptrichtung (X) eine Länge hat, die größer als die des zu tragenden Gegenstandes (50) ist, derart, daß mindestens eines der Enden des genannten Gegenstandes von der wärmege-schrumpften Endwand (25) eingehüllt wird.
10. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 9, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Endabschnitt (12; 112) durch eine Reißlinie (18; 118) mit dem Hauptabschnitt (11; 111) verbunden ist, die ein Trennen der beiden Abschnitte durch ein Reißen entlang der genannten Linie ermöglicht.

11. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 10, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Hauptabschnitt (111) zumindest teilweise eine doppelte Wand hat, derart, daß er eine zusätzliche flache Aufnahme (128) bildet, die das Einfügen eines zweiten flachen Gegenstandes (51), wie z.B. eines Blattes oder einer Broschüre, ermöglicht.
12. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 11, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Hauptabschnitt (11) auf der Rückseite Verbindungselemente zu seiner Verbindung mit einer Seite der Druckschrift (1) durch eine leichte Klebeverbindung (24) aufweist.
13. Element zum Einheften gemäß einem der Ansprüche 1 bis 11, dadurch **gekennzeichnet**, daß die Aufnahme (15; 115) des zu tragenden Gegenstandes sich über die seitliche Kante (3) hinaus erstreckt, die parallel zum Rücken (2) der Druckschrift (1) verläuft, und der Hauptabschnitt (11; 111) sich mindestens bis zum Rücken (2) der genannten Druckschrift erstreckt, um die Befestigung des Elementes (10; 110) zum Einheften sicherzustellen.
14. Element zum Einheften gemäß dem Anspruch 13, dadurch **gekennzeichnet**, daß sich der Hauptabschnitt (11) über den Rücken (2) der Druckschrift (1) hinaus fortsetzt, um eine Klappe (13) auszubilden, die eine Befestigung des Elementes (10) zum Einheften durch Einklemmen oder Zusammenklammern ermöglicht.
15. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 14, dadurch **gekennzeichnet**, daß der Hauptabschnitt (11; 111) auf mindestens einer seiner beiden Seiten bedruckt ist.
16. Element zum Einheften nach einem der Ansprüche 1 bis 15, dadurch **gekennzeichnet**, daß es in der gleichen Druckschrift (1) mit mindestens einem weiteren Element (10; 110) zum Einheften kombiniert wird, wobei diese Elemente (10; 110) zum Einheften derart angeordnet sind, daß die Gegenstände (50), die sie tragen, entlang der Kante (3) der Druckschrift nebeneinanderliegen, ohne miteinander zusammenzustoßen.

Claims

1. An insert element for inserting between the sheets of a printed work and serving as a support for an object that is releasably associated with said insert element, the insert element being characterized in that it is made from a sheet of heat-shrink plastics material, being constituted by a main portion (11; 111) for securing to the printed work (1), and a ter-

minial portion (12; 112) connected to said main portion and extending beyond an edge (3) of the printed work (1) when said main portion is secured to said work, said terminal portion (12; 112) being folded over and stuck or heat-sealed to itself so as to form a housing (15; 115) outside said edge for receiving the object (50) to be supported, said object (50) being closely held in its housing (15; 115) by heat-shrinking said terminal portion (12; 112), means (16; 17; 19; 20; 21; 23; 116; 117) also being associated with the insert element (10; 110) to enable the object (50) to be released from its housing (15; 115) by opening said terminal portion (12; 112).

2. An insert element according to claim 1, characterized in that the housing (15; 115) formed by the terminal portion (12; 112) extends in a main direction (X) parallel to the edge (3) of the work over a length that is equal to or less than the length of said edge.
3. An insert element according to claim 2, characterized in that the terminal portion (12; 112) is heat-sealed to itself by a line of heat-sealing (14; 114) parallel to the main direction (X) of the housing (15; 115).
4. An insert element according to claim 2, characterized in that the terminal portion (12) is stuck to itself by a thin line of adhesive (21) parallel to the main direction (X) of the housing (15), said line of adhesive (21) being defined by two parallel strips (22) previously printed on one or other of the corresponding facing faces and which define between them a zone of effective adhesion.
5. An insert element according to claims 1 to 4, characterized in that the means for opening the terminal portion (12; 112) is constituted by a line of perforations (16; 116) formed in said terminal portion, extending in the main direction (X) of the housing (15; 115), and by a tab for grasping (17; 117), enabling the wall of the housing to be torn along said line.
6. An insert element according to claims 1 to 4, characterized in that the means for opening the terminal portion (12) is constituted by a tear-off strip (19) associated with said terminal portion, extending in the main direction (X) of the housing (15), said strip having an end (20) for grasping enabling the wall of the housing to be torn.

7. An insert element according to claims 1, 2, and 4, characterized in that the means for opening the terminal portion (12) is constituted by the thin line of adhesive (21) constituting a bond that can be undone, and by a tab (23) for grasping which is associated therewith and which extends beyond said thin line of adhesive (21).

8. An insert element according to any one of claims 1 to 7, characterized in that the housing (15; 115) formed by the terminal portion (12; 112) is of a length in its main direction (X) that is shorter than the length of the object (50) to be supported, such that at least one of the ends of said object projects beyond the edges of the housing (15; 115). 5
9. An insert element according to any one of claims 1 to 7, characterized in that the housing (15) formed by the terminal portion (12) presents a length in its main direction (X) that is greater than the length of the object (50) to be supported, such that at least one of the ends of said object is encapsulated by the heat-shrunk end wall (25). 10 15
10. An insert element according to any one of claims 1 to 9, characterized in that the terminal portion (12; 112) is connected to the main portion (11; 111) by a line of pin-pricks (18; 118) enabling the two portions to be separated by tearing along said line. 20
11. An insert element according to any one of claims 1 to 10, characterized in that the main portion (111) is double-walled, at least in part, so as to define a flat additional housing (128) enabling a flat second object (51) such as a sheet or a plate to be inserted. 25
12. An insert element according to any one of claims 1 to 11, characterized in that the main portion (11) presents link elements on its verso side, that operate by means of a small amount of adhesive (24) to secure the element to a page of the printed work (1). 30
13. An insert element according to any one of claims 1 to 11, characterized in that the housing (15; 115) for the object to be supported extends beyond the edge (3) of the printed work (1) that extends parallel to its spine (2), and the main portion (11; 111) extends at least as far as the spine (2) of said work so as to ensure that the insert element (10; 110) is fixed thereto. 35 40
14. An insert element according to claim 13, characterized in that the main portion (11) extends beyond the spine (2) of the printed work (1) so as to form a flap (13) enabling the insert element (10) to be fixed by clamping or by stapling. 45
15. An insert element according to any one of claims 1 to 14, characterized in that the main portion (11; 111) is printed on at least one of its two faces. 50
16. An insert element according to any one of claims 1 to 15, characterized in that it is combined in a single printed work together with at least one other insert element (10; 110), said insert elements (10; 110) being organized in such a manner that the objects (50) which they support are juxtaposed along the edge (3) of the printed work, without telescoping mutually. 55

FIG. 1

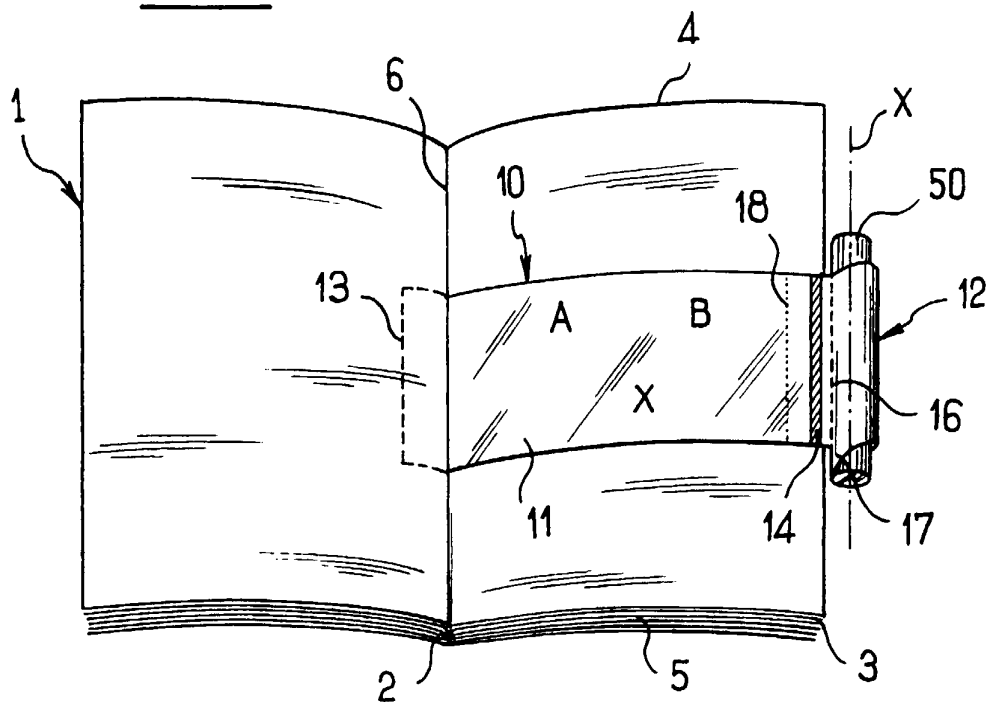


FIG. 2

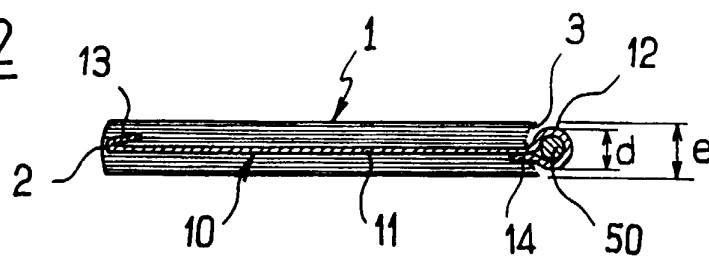


FIG. 3

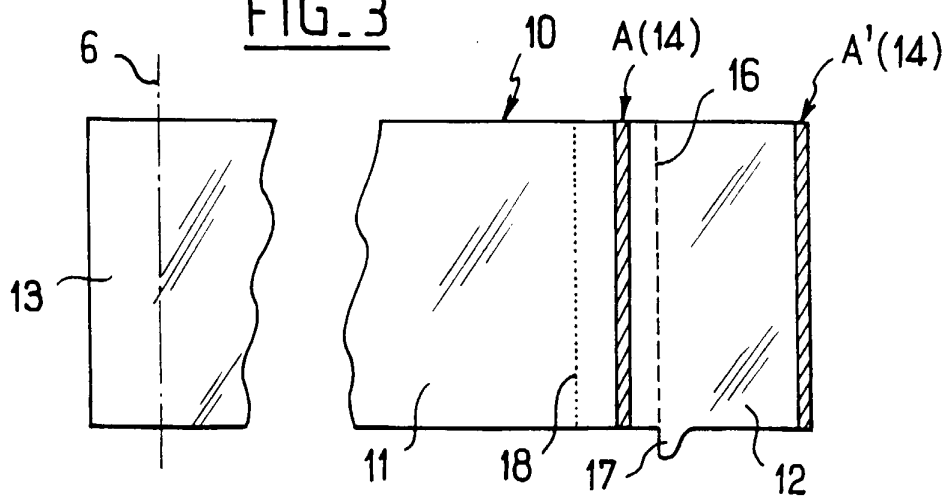


FIG. 4

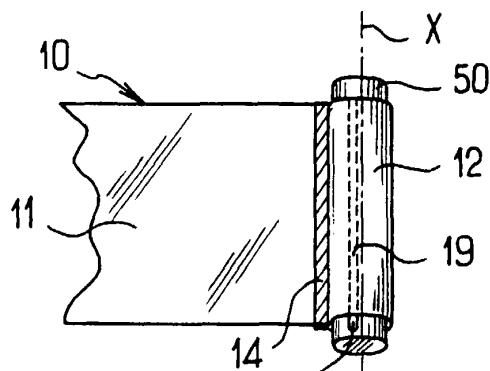


FIG. 5

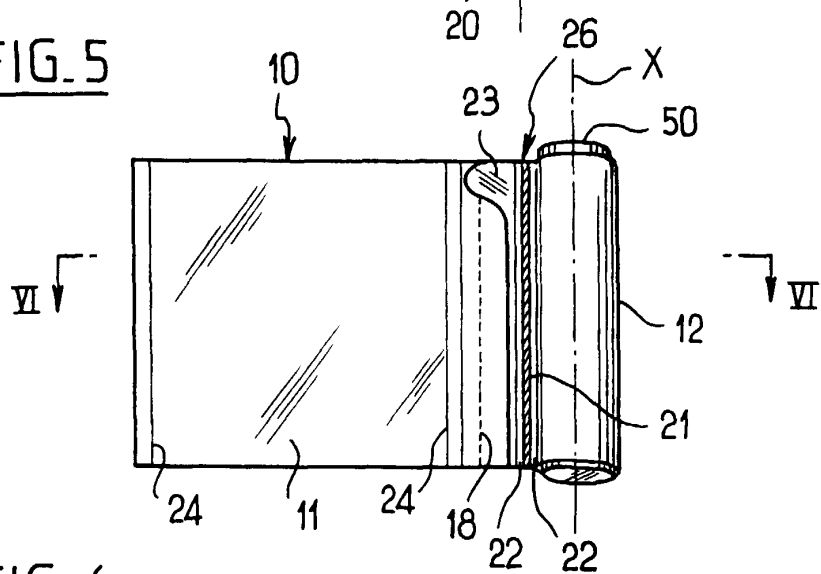


FIG. 6

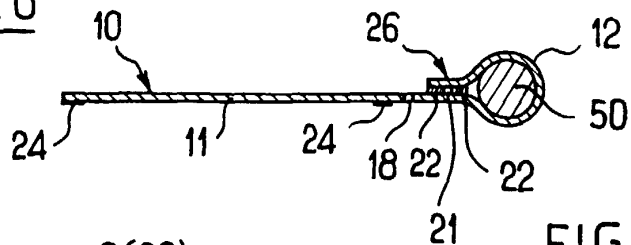


FIG. 7

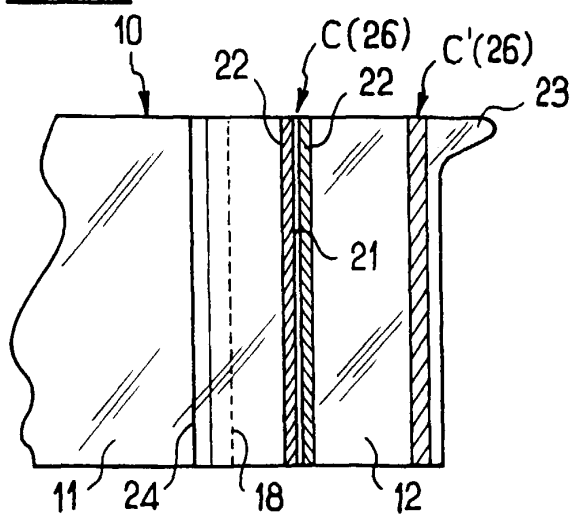


FIG. 8

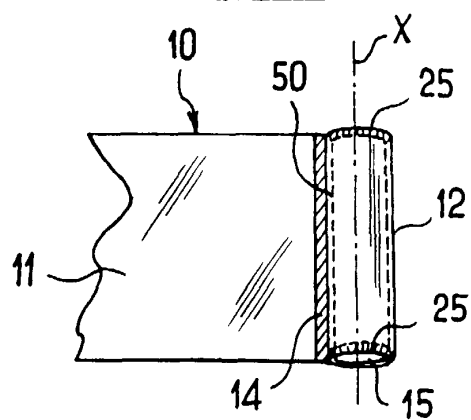


FIG. 9

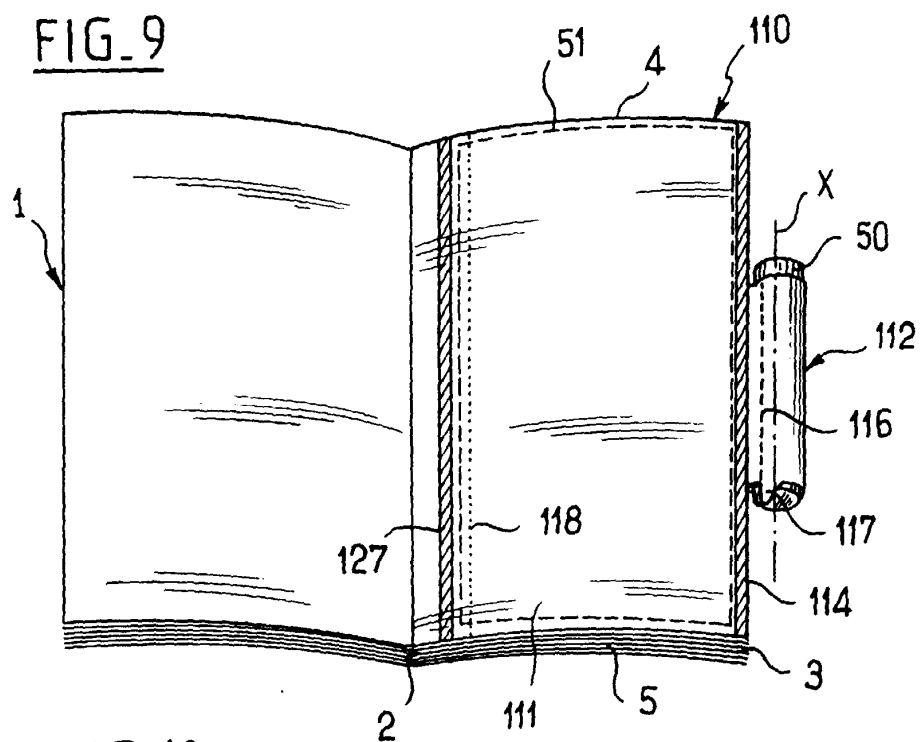


FIG. 10

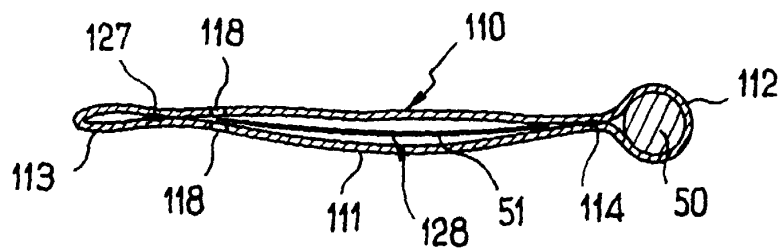


FIG. 11

